


Objectif Décembre 2012

- Cet instrument financier, qui est une alternative à un placement risqué de type actions, présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance*.
- Durée d'investissement conseillée : 8 ans (sauf en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé).
- Période de commercialisation : du 3 Septembre 2012 au 28 Décembre 2012.
- Cadre d'investissement : assurance-vie et compte titres.
- Produit émis par SG Option Europe, société ad hoc de droit français et soumis au risque de défaut de l'émetteur.

* En outre, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final.



Dans l'ensemble de cette brochure, les termes « capital » et « capital initial » utilisés désignent la valeur nominale d' « Objectif Décembre 2012 », soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le Taux de Rendement Annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance (le 7 Janvier 2021) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le Taux de Rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif. Le produit est soumis au risque de défaut de Société Générale.

L'investisseur est exposé, pour une durée de 1 à 8 ans, aux marchés actions de la Zone Euro par le biais d'une indexation à la performance positive ou négative de l'indice EURO STOXX 50® (ci-après l'Indice). Le remboursement du produit « Objectif Décembre 2012 » est conditionné à l'évolution de cet Indice dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice). En cas de forte baisse de l'Indice de plus de 50% à la date de constatation finale le 28 Décembre 2020, l'investisseur subira une perte en capital mais le remboursement s'effectuera alors à hauteur de deux fois la valeur finale de l'Indice majorée de la somme des coupons annuels éventuels sécurisés précédemment. En contrepartie d'une protection en cas de baisse de l'Indice de moins de 50% à la date de constatation finale, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de marché actions fortement haussier à l'une des dates de constatation annuelle. Il est rappelé à l'investisseur qu'il n'est pas indexé à la totalité de l'évolution de l'indice EURO STOXX 50® et que le Taux de Rendement Annuel maximum est de 7,3%.

Le mécanisme d'« Objectif Décembre 2012 » est décrit ci-dessous.

Mécanisme d'« Objectif Décembre 2012 »

Mécanisme de sécurisation des coupons versés à l'échéance ou lors de l'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé

Chaque année, de 1 à 8, à date de constatation annuelle⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'Indice EURO STOXX 50®.

- **Cas favorable** : si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 50% par rapport à son niveau initial observé le 28 Décembre 2012, **un coupon annuel est sécurisé**. Sa valeur est égale à :

7,50% au titre de l'année écoulée (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,3%)

- **Cas défavorable** : si le niveau de clôture de l'Indice est inférieur à 50% par rapport à son niveau initial observé le 28 Décembre 2012 :

Aucun coupon n'est sécurisé au titre de cette année écoulée

Les coupons annuels sécurisés sont versés à l'échéance ou lors de l'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé.

Mécanisme automatique de remboursement anticipé possible dès la première année

Chaque année, de 1 à 7, à date de constatation annuelle⁽²⁾, on observe le niveau de clôture de l'Indice EURO STOXX 50®.

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son niveau initial observé le 28 Décembre 2012, un mécanisme automatique de remboursement anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽³⁾ :

L'intégralité du capital
+
La somme des coupons annuels sécurisés au titre des années écoulées

Remboursement à l'échéance : perte en capital si l'Indice est en baisse de plus de 50% le 28 Décembre 2020

Le 28 Décembre 2020, si le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de clôture de l'Indice EURO STOXX 50® par rapport à son niveau initial.

- **Cas favorable** : si le niveau de clôture final de l'Indice EURO STOXX 50® le 28 Décembre 2020 est supérieur ou égal à 50% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit⁽³⁾ :

L'intégralité du capital
+
La somme des coupons annuels sécurisés au titre des années écoulées

- **Cas défavorable** : sinon, l'investisseur reçoit⁽³⁾ :

2 fois la valeur finale⁽⁴⁾ de l'Indice EURO STOXX 50®
+
La somme des coupons annuels sécurisés au titre des années écoulées
Dans ce scénario, l'investisseur peut subir une perte en capital à l'échéance.

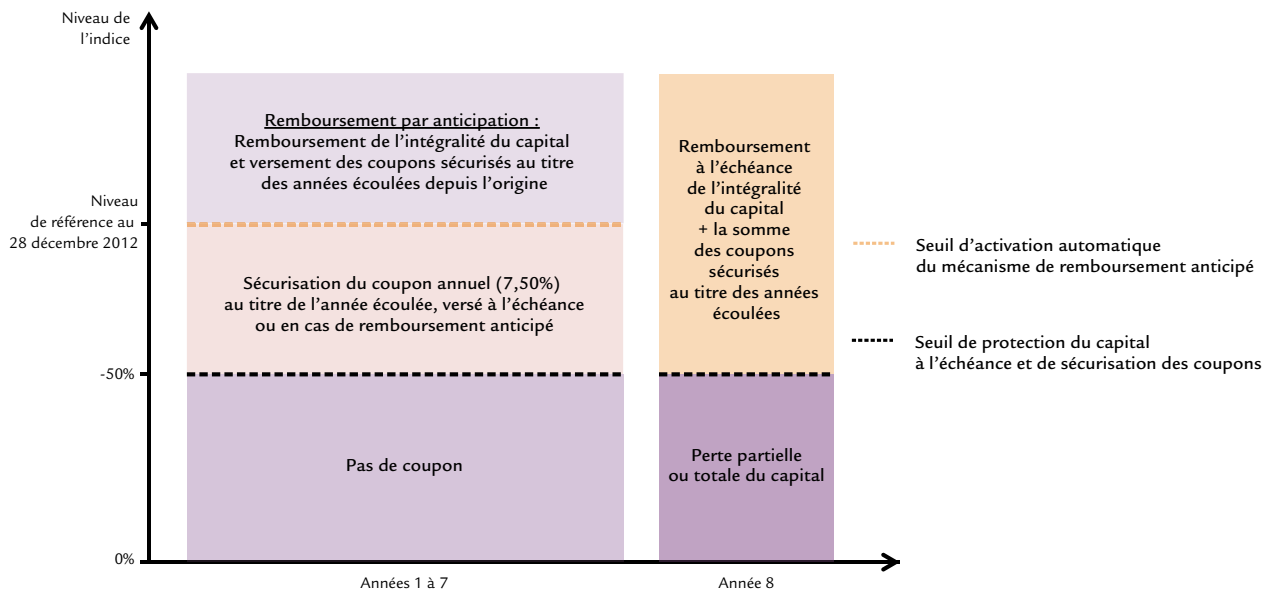
⁽¹⁾ 30 Décembre 2013 ; 29 Décembre 2014 ; 28 Décembre 2015 ; 28 Décembre 2016 ; 28 Décembre 2017 ; 28 Décembre 2018 ; 30 Décembre 2019 ; 28 Décembre 2020

⁽²⁾ 30 Décembre 2013 ; 29 Décembre 2014 ; 28 Décembre 2015 ; 28 Décembre 2016 ; 28 Décembre 2017 ; 28 Décembre 2018 ; 30 Décembre 2019

⁽³⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice EURO STOXX 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽⁴⁾ La valeur finale de l'Indice EURO STOXX 50® est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

Résumé du mécanisme



Avantages et inconvénients d' « Objectif Décembre 2012 »

Avantages

- À l'échéance des 8 ans, et en l'absence de remboursement automatique anticipé, l'investisseur bénéficie⁽¹⁾ du remboursement de l'intégralité de son capital majoré des coupons annuels éventuels sécurisés si le niveau de clôture de l'Indice EURO STOXX 50[®] le 28 Décembre 2020 est supérieur ou égal à 50% par rapport à son niveau initial.
- En cas de baisse de l'Indice de plus de 50% le 28 Décembre 2020 par rapport à son niveau initial, l'investisseur bénéficie⁽¹⁾ à l'échéance de 2 fois la valeur finale de l'Indice. L'investisseur peut être exposé à un risque de perte en capital.
- L'investisseur sécurise à l'issue de chaque année un coupon annuel éventuel égal à 7,50% par an si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 50% par rapport à son niveau initial.
- Si l'Indice EURO STOXX 50[®] clôture à un niveau supérieur ou égal à son niveau initial, à l'une des dates de constatation annuelle⁽²⁾ (année 1 à 7), un mécanisme automatique de remboursement anticipé est activé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée de la somme des coupons annuels éventuels sécurisés au titre des années écoulées (soit un Taux de Rendement brut Annuel⁽³⁾ maximum de 7,3%). Ce qui peut être considéré comme un avantage si la performance de l'Indice EURO STOXX 50[®] est inférieure ou égale à 7,50% par année écoulée depuis l'origine.

Inconvénients

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. En effet, à la date d'échéance, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, l'investisseur peut subir une perte en capital qui peut être totale dans le cas où l'Indice a une valeur nulle à la date de constatation finale. Par ailleurs, en cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale.
- Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement, le rachat total ou partiel de celui-ci avant son terme, le dénouement par décès, ou au terme du contrat peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final (cf. contrat d'assurance).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans, en fonction de la performance de l'Indice EURO STOXX 50[®] à compter du 28 Décembre 2012.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice EURO STOXX 50[®] en raison du plafonnement des gains à 7,50% par an (soit un Taux de Rendement brut Annuel maximum de 7,3%).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes de l'Indice EURO STOXX 50[®]. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et à un éventuel défaut de l'émetteur et/ou du garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le rendement du produit à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -50%.
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 28 Décembre 2012 et conservant les titres de créance jusqu'à leur échéance effective le 7 Janvier 2021.
- Dans un contexte de marché fortement baissier à long terme (cours de clôture de l'Indice toujours inférieur à 50% par rapport à son niveau initial), aucun coupon n'est sécurisé.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale.

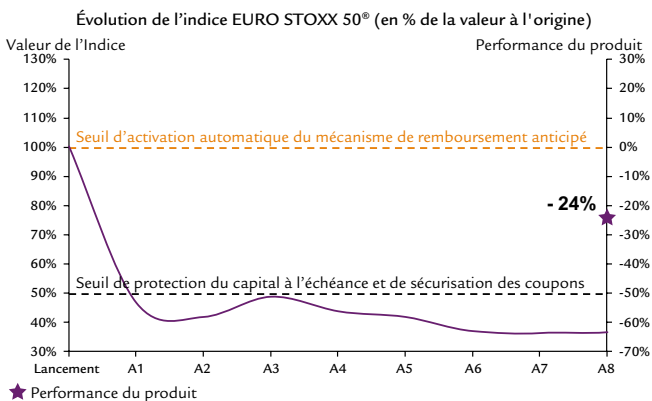
⁽²⁾ 30 Décembre 2013 ; 29 Décembre 2014 ; 28 Décembre 2015 ; 28 Décembre 2016 ; 28 Décembre 2017 ; 28 Décembre 2018 ; 30 Décembre 2019

⁽³⁾ Voir Taux de Rendement Annuels au paragraphe « Illustrations ».

Illustrations du mécanisme de remboursement⁽¹⁾

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations et ces simulations historiques n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs.

Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme

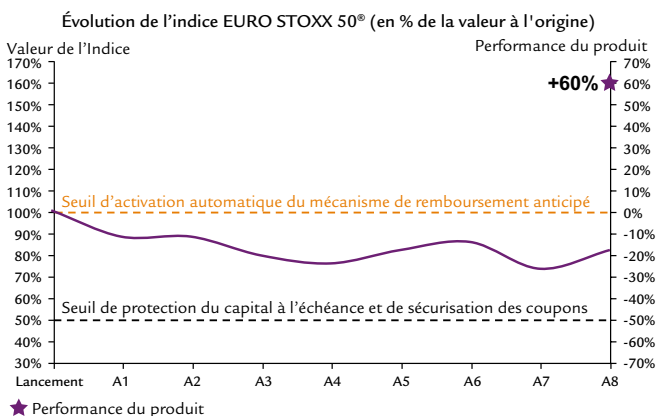


Aux dates de constatation annuelle 1 à 7, la performance de l'Indice EURO STOXX 50® depuis l'origine est négative et est inférieure à -50% par rapport au niveau initial du 28 Décembre 2012. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé et aucun coupon annuel n'est sécurisé.**

Le 28 Décembre 2020, l'Indice EURO STOXX 50® clôture à 38% de son niveau initial ; il a donc baissé de plus de 50% depuis l'origine. **L'investisseur reçoit 2 fois la valeur finale de l'indice soit 2 x 38% = 76% du capital initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital.** Le Taux de Rendement brut Annuel est alors égal à -3,36%.

L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital. La perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

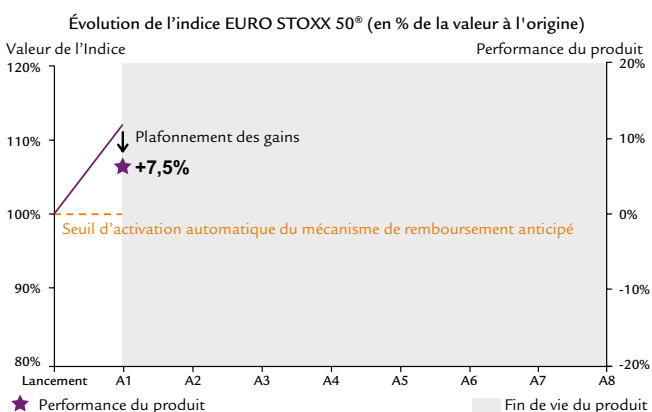
Scénario médian : marché faiblement baissier à long terme



Aux dates de constatation annuelle 1 à 7, la performance de l'Indice EURO STOXX 50® depuis l'origine est négative mais reste supérieure à -50% par rapport à son niveau initial du 28 Décembre 2012. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé mais l'investisseur sécurise à l'issue de chaque année un coupon annuel égal à 7,50% au titre de chaque année, versé à l'échéance.** Le 28 Décembre 2020, l'Indice EURO STOXX 50® a baissé de moins de 50% par rapport à son niveau initial. **L'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial majorée de la somme des coupons sécurisés (8 x 7,50%) soit au total 160,00%.**

Le Taux de Rendement brut Annuel est alors égal à 6,0%.

Scénario favorable : marché haussier à court terme



À la date de constatation annuelle 1, la performance de l'Indice EURO STOXX 50® depuis l'origine est égale à +12%. **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé. L'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial majorée d'un coupon de 7,50%, c'est-à-dire au total 107,5%.**

Ce qui correspond à un Taux de Rendement brut Annuel de 7,3% contre un taux de rendement annuel de 11,6% pour un investissement direct dans l'Indice **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

Le rendement d' « Objectif Décembre 2012 » est donc très sensible à une faible variation de l'Indice EURO STOXX 50® autour de la barrière de -50%.

Simulations historiques

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eus le produit s'il avait été commercialisé dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors des différentes phases de marché de ces dernières années. Pour autant, les simulations de performances passées ont trait à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

4153 tests ont été réalisés sur des placements similaires à « Objectif Décembre 2012 » (même maturité, même indice, même formule de remboursement). Les historiques de cours ont été relevés chaque jour en clôture entre le 31 décembre 1987 et le 31 janvier 2012.

Dans plus de 92% des cas, « Objectif Décembre 2012 » aurait été remboursé par anticipation.

Dans 2% des cas, « Objectif Décembre 2012 » n'aurait pas été remboursé par anticipation et l'investisseur aurait reçu à l'échéance des 8 ans 2 fois la valeur finale de l'Indice majorée de la somme des coupons annuels sécurisés. Le montant de remboursement final à l'échéance aurait été égal à 127,3%.

Dans 6% des cas, « Objectif Décembre 2012 » n'aurait pas été remboursé par anticipation et l'investisseur aurait reçu 160,00% du capital initial en année 8.

Source : SG CIB / Bloomberg

⁽¹⁾ Hors frais et/ou fiscalité applicable au cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice EURO STOXX 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Principales caractéristiques financières

Type

Instrument financier de droit français non garanti en capital ni en cours de vie ni à l'échéance. Bien que les paiements au titre du produit soient garantis par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital en cas de baisse de l'indice de plus de 50% à l'échéance. Le remboursement s'effectuera à hauteur de deux fois la valeur finale de l'Indice majorée de la somme des coupons annuels sécurisés précédemment.

Émetteur

Société Générale Option Europe (émetteur français, filiale à 100% de Société Générale).

Garant

Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Devise

EUR.

Code Isin

FR0011277722.

Période de commercialisation

Du 3 Septembre 2012 au 28 Décembre 2012.

Prix d'achat

Égal à 998,90 euros le 3 Septembre 2012, il progressera à partir du 3 Septembre 2012 régulièrement au taux annuel de 0,35% pour atteindre 1000 euros le 28 Décembre 2012 (voir conditions définitives pour plus de précisions).

Date d'échéance

7 Janvier 2021 (en l'absence de remboursement anticipé).

Avertissement

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Emission en date du 30 août 2012, se rattachant au prospectus de base en date du 20 avril 2012, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n de visa C-12201) et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale sur simple demande. Le résumé du Prospectus de Base et les conditions Définitives sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le produit.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux et juridiques.

Facteurs de risques : Les investisseurs doivent se reporter au prospectus de cette Emission avant tout investissement dans le produit. Il est recommandé aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Les risques sont notamment :

Risque de crédit : en acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'Émetteur et sur son garant éventuel, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et/ou de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter l'instrument ou les instruments sous-jacents du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Pas de protection du capital : Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur.

Rachat ou dénouement anticipé du produit : Le produit bénéficie, en cours de vie, d'un engagement exprès de rachat, de dénouement ou de proposition de prix par Société Générale. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente pouvant être proposée, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de l'entité concernée liés à ce rachat. Ni l'Émetteur, ni Société Générale ni leurs filiales respectives ne sont responsables de quelque manière que ce soit de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit. Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance-vie (ci-après le « Contrat d'Assurance-vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance-vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance-vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents au dit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.

Avertissement relatif à l'Indice : L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale ou l'Émetteur. Ni Société Générale ni l'Émetteur n'assumeront aucune responsabilité à ce titre.

Disclaimer de l'Indice EURO STOXX 50® : L'EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Agrement : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Société Générale est soumise, dans une mesure limitée, à la réglementation de la Financial Services Authority (la « FSA ») au Royaume-Uni. Des informations supplémentaires concernant cet assujettissement limité à la réglementation de la FSA sont disponibles sur simple demande.

Remboursement anticipé

Mécanisme de remboursement anticipé activable chaque année dès la première année.

Valeur nominale

1 000 euros.

Marché secondaire

Liquidité quotidienne avec une fourchette achat / vente maximum de 1% dans des conditions normales de marché.

Éligibilité

Assurance-vie et compte titres.

Sous-jacent

Indice EURO STOXX 50® (www.stoxx.com).

Commission de souscription

Néant.

Dates de constatation annuelle

28 Décembre 2012 (initiale) ; 30 Décembre 2013 ; 29 Décembre 2014 ; 28 Décembre 2015 ; 28 Décembre 2016 ; 28 Décembre 2017 ; 28 Décembre 2018 ; 30 Décembre 2019 ; 28 Décembre 2020 (finale)

Commission de distribution

Le distributeur recevra une rémunération maximum équivalente à 1,375 % par an du montant nominal des titres effectivement placés (calculée sur la base de la durée totale des titres hors remboursement anticipé). Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.



SwissLife
Banque Privée

L'avenir commence ici.

Placement

Swiss Life Banque Privée

Siège social

7, place Vendôme

75001 Paris

SA au capital social

de 37 902 080 €

B 382 490 001 RCS Paris

Code d'établissement

bancaire N° 11 238 Q

Code APE 6419 Z

TVA intracommunautaire :

FR763824900001

www.swisslifebanque.fr